

MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

La Ministre

Paris, le

CAB AA/DGOS/PEGASE: D-18-016603

Madame la Contrôleure Générale,



Les conclusions du rapport que vous avez bien voulu me transmettre suite à la visite de l'établissement public de santé mentale Daumézon à Orléans (Loiret) en février 2017 ont retenu toute mon attention.

Certaines bonnes pratiques ont pu être relevées en termes de fonctionnement. Par ailleurs, je vous informe que l'ARS Centre-Val de Loire a organisé en milieu d'année 2018, un point de situation avec le Directeur de l'établissement et son équipe concernant les recommandations émises. L'ARS a ainsi souligné l'engagement de l'établissement qui œuvre à la mise en place d'actions correctives s'inscrivant dans le cadre des améliorations attendues tant sur le respect du droit et de la dignité des patients, que sur le déroulement de l'hospitalisation sans consentement et les conditions de séjour.

Ces actions intègrent notamment un travail transversal avec les équipes sur l'isolement ainsi qu'une formation sous forme de simulation destinée aux professionnels de santé. Quant au groupe d'éthique de l'établissement, il a entamé des travaux de réflexion sur la sexualité, la liberté et la vulnérabilité.

Par ailleurs, les travaux de réfection des unités Chaslin, Van Gogh et Corbaz A sont en cours et les travaux de l'unité Mezie sont programmés.

Certaines recommandations s'inscrivent dans une réflexion plus globale en cours, notamment celles renvoyant au cadre plus large du projet d'établissement (plan de rénovation générale, réflexion globale sur la réorganisation des unités et leur dimensionnement, sur les types de prise en charge...).

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Agnès BUZYN

Madame Adeline HAZAN Contrôleure générale des lieux de privation de liberté 16-18 quai de la Loire B.P. 10301 75 921 PARIS cedex 19